

# RE: Demande de Contact (Elu) : - Anaïs Crame

3 messages

Crozon - Service Urbanisme <urbanisme1@crozon.bzh>

mar. 1 oct. 2024 à 16:29

À : lasandaya74@gmail.com

Cc : Frédéric CARROT <plui@comcom-crozon.bzh>, FX DEFLOU <adjoint.urbanisme@crozon.bzh>, Marina Ely <secretariat.elus@crozon.bzh>

Madame Crame,

En réponse à votre demande et considérant la délibération du conseil municipal de la commune de CROZON N°72/2023 du 21 septembre 2023 modifiant l'inventaire communal des zones humides de votre parcelle cadastrée IN n°91;

Monsieur DEFLOU, adjoint à l'urbanisme ne s'oppose pas à une modification de zonage de votre parcelle depuis la zone **N** (Zone naturelle) vers la zone **UHd** (Zone urbaine à vocation d'habitat et activités compatibles) voisine.

La modification du règlement graphique du plan de zonage du Plan local d'Urbanisme intercommunal à vocation d'habitat (PLUiH) étant une compétence intercommunale, nous adressons cette réponse en copie au service de la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon Aulne Maritime dédié.

Restant à votre disposition.

Cordialement.



Pensez ENVIRONNEMENT : n'imprimez que si nécessaire.

**De :** Ville de Crozon <no-reply@crozon.bzh> **Envoyé :** jeudi 26 septembre 2024 16:38

À:rdv@crozon.bzh

Objet: Demande de Contact (Elu): - Anaïs Crame

Bonjour

voici la demande reçue via le site internet :

Nom
Anaïs Crame
Email
lasandaya74@gmail.com
Téléphone
0769994841
Contacter un élu
Patrick Berthelot, Maire
Déposer une pièce jointe
<ul> <li>ff-14716278f5209dd479857f74a437d948-ff-CR_visite_parcelle-IN91_ Crozon_Mme_CRAME.pdf</li> <li>ff-910732ad6e957f7b70627af57da3de1a-ff-072-2023-Revision-de-linventaire-des-zones-humides.pdf</li> </ul>
Objet
Contestation du classement de mon terrain
Votre Message
Monsieur le Maire,
Je suis propriétaire du terrain situé 4 impasse Gradlon à Crozon, cadastré sous la référence IN091. Ce terrain a été classé comme humide par les services de l'urbanisme, ce qui m'empêche d'y réaliser des travaux de construction ou d'aménagement.
Par la présente, je souhaite contester ce classement qui me semble infondé et arbitraire. En effet, comme vous pouvez le constater sur l'attestation ci-jointe, délivrée par Olivier Robin, membre de l'EPAB (établissement public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez), mon terrain ne présente pas les caractéristiques d'un terrain humide.
Devant ces éléments objectifs et vérifiables, je vous demande de bien vouloir reconsidérer le classement de mon terrain classé Zone Naturelle (N) vers Zone Urbaine à Vocation d'Habitat et

mes droits et à mes projets. Sachant que ce terrain est viabilisé et voisine à des terrains classés Zone Urbaine à Vocation d'Habitat et Activités Compatibles (UHd); J'en viens à rappeler que le code de l'urbanisme prévoit que les décisions administratives doivent être motivées et respecter le principe de proportionnalité.

Activités Compatibles (UHd) afin de pouvoir me délivrer une autorisation d'urbanisme conforme à

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

-Mme Anaïs Crame

Suite de l'échange

Je souhaite une réponse par e-mail

De la page : https://www.crozon.bzh/prendre-rendez-vous-avec-un-elu/

© Ville de Crozon.

1

### Mme Crame < lasandaya74@gmail.com>

jeu. 10 oct. 2024 à 14:36

À : Crozon - Service Urbanisme <urbanisme1@crozon.bzh>, plui@comcom-crozon.bzh

Madame, Monsieur,

Suite à la délibération du conseil municipal de la commune de Crozon (N°72/2023 du 21 septembre 2023) et à la réponse favorable de Monsieur DEFLOU, adjoint à l'urbanisme, concernant la modification de zonage de ma parcelle cadastrée IN91, je souhaiterais obtenir une confirmation de la part de la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon Aulne Maritime.

Pourriez-vous, s'il vous plaît, me confirmer si cette modification de zonage depuis la zone N (Zone naturelle) vers la zone UHd (Zone urbaine à vocation d'habitat et activités compatibles) a été acceptée par votre service ?

De plus, je souhaiterais connaître le calendrier estimatif pour l'application de cette modification au Plan Local d'Urbanisme intercommunal à vocation d'habitat (PLUiH). Pourriez-vous m'indiquer les étapes restantes et les délais prévus pour la mise à jour officielle des documents du PLUiH?

Je vous remercie par avance pour votre aide et reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Cordialement,

### -Mme Anaïs Crame

[Texte des messages précédents masqué]

### Frédéric CARROT <plui@comcom-crozon.bzh>

ven. 11 oct. 2024 à 09:21

À: Mme Crame < lasandaya74@gmail.com>

Cc: mairie.landevennec@wanadoo.fr <mairie.landevennec@wanadoo.fr>, Crozon - Service Urbanisme <urbanisme1@crozon.bzh>

Bonjour Madame CRAME,

Je me permets de revenir vers vous à la suite de votre sollicitation concernant l'évolution du zonage de la parcelle IN91 sur la commune de Crozon d'un zonage N vers un zonage UHd.

Cette demande fait suite à une visite sur le terrain d'un technicien de l'EPAB au printemps 2023 « demande d'expertise sur la délimitation du terrain en zone humide » et qui concluait à une réduction significative de la zone humide.

Pour autant, votre terrain au regard du PLUiH est toujours classé en zone N et ne peut donc pas évoluer vers une zone UHd à la faveur de la modification n°1 du PLUiH.

En conséquence, la régularisation de la situation (qui nous parait légitime compte tenu de la configuration du terrain insérée entre deux habitations) ne pourra intervenir que dans le cadre de la révision du PLUiH et dont le lancement est programmé sous 18 mois.

Cordialement,



## Frédéric CARROT

Chargé de missions Urbanisme et habitat

Communauté de communes Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime BP 25 - ZA de Kerdanvez - 29160 CROZON

02 98 27 24 76 - 06 30 12 04 04

De: Mme Crame < lasandaya74@gmail.com>

**Envoyé:** jeudi 10 octobre 2024 14:36

À: Crozon - Service Urbanisme <urbanisme1@crozon.bzh>; Frédéric CARROT <plui@comcom-crozon.bzh>

Objet: Re: Demande de Contact (Elu): - Anaïs Crame

ATTENTION: Ce message provient d'une personne externe à votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens ou n'ouvrez pas les pièces jointes si vous ne connaissez pas l'expéditeur et que vous n'êtes pas certain que le contenu soit sûr.

Texte des messages précédents masqué